



# PROJET DE ZONALISATION GRAND-EST DE LA PJ

le 18 août 2020, nous sommes conviés à participer le 25 août 2020 à une réunion d'information nommée « zonalisation de la PJ, zone EST ». Premier hic, nous n'avons aucune information sur ce projet et donc encore moins de documents pour travailler dessus. Que ce soit chez les actifs, les administratifs ou les scientifiques, peu de personne semblent être au courant et ceux qui détiennent certainement quelques infos ne donnent pas de précisions.... Alors même qu'en réunion, on nous demande notre avis et nos remarques (...) et qu'une présentation du projet au CTM devrait avoir lieu le 18 septembre prochaine pour une application dès janvier ...

## Le projet :

La PJ souhaite reprendre les contours de zones employés par de nombreuses directions et correspondants aux zones des SGAMI.

Le terme « interrégionale » de l'acronyme DIPJ de Strasbourg est d'une part devenu caduc avec la nouvelle région Grand-Est mais est également, à priori, une source de confusion pour de nombreux interlocuteurs comme les parquets etc.

Les nouveautés présentées sont donc premièrement lexicaux :

- la DIPJ de Strasbourg deviendrait un DZPJ EST et gèrera également la Bourgogne Franche Comté (Direction Zonale de la PJ, zone EST)
- la DIPJ de Dijon et les SRPJ seraient renommés en DTPJ (Direction Territoriale de la PJ)
- les antennes PJ, elles deviendraient des SPJ (Service de Police Judiciaire)

Un changement structurelle devrait également être opéré pour « faire coller les bassins de criminalités » avec le rattachement de l'antenne PJ (futur SPJ) à la DTPJ de Nancy et non à DZPJ de Strasbourg.

Aucun mouvement de personnel n'est prévu à ce jour ni de restructuration des missions.

**Si vous avez des interrogations, veuillez nous les faire rapidement parvenir par mail sur : [pts.est@snipat.com](mailto:pts.est@snipat.com) ou au 06 64 65 89 36**

\*\*\*\*\*